

Paris, le mardi 6 septembre 2016

93 bis, rue de Montreuil (boite 56)

75011 PARIS

Tél : 01.55.25.28.85

courriel : [solidaires-douanes@solidaires-douanes.org](mailto:solidaires-douanes@solidaires-douanes.org)

Monsieur Didier MIGAUD  
Premier président de la Cour des Comptes  
13 rue Cambon  
75 001 PARIS

**Objet** : votre référé sur l'EPA Masse daté du 4 mai 2016.

Monsieur le Premier président,

La presse s'est largement faite l'écho le 25 juillet dernier de votre référé concernant la « Masse des Douanes ». Une institution qui, selon vous, ne présente plus aucun intérêt sous sa forme actuelle et qui devrait être supprimée dans un « *délai de trois ans* ».

Pour justifier cette sentence définitive, vous vous appuyez sur un certain nombre d'arguments ; uniquement financiers. Ce faisant, vous mettez totalement de côté le contexte douanier dans lequel il convient de replacer la Masse des Douanes si l'on souhaite faire une analyse objective de la situation.

Parmi les arguments que vous avancez pour justifier la fin de la Masse, certains nous sont apparus pour le moins sujets à caution. Parmi ceux-ci nous en avons relevé plusieurs marquants.

Depuis sa création, SOLIDAIRES Douanes manifeste un très fort attachement à la Masse. Cette institution, à l'origine financée par les agents eux-mêmes, fait partie de l'histoire douanière. Elle demeure indispensable, aux douaniers, qui, lorsqu'ils sont mutés ou affectés en sortie de stage, peuvent difficilement effectuer des recherches de logement, du fait de l'éloignement géographique, et des délais dans lesquels ils sont tenus de prendre leur poste. Cette institution rappelle que la douane a été la gardienne des frontières de la République (à travers l'obligation de casernement) ; une notion que de trop nombreuses personnes avaient oublié jusqu'au 13 novembre 2015.

Page 2 du référé, vous faites mention d'un taux de remplissage de certaines cités considéré comme insuffisant. Vous citez par exemple : 32 % à Leymen (Haut-Rhin), de 40 % à Honfleur (Calvados), de 30 % à Veigy-Foncenex (Haute-Savoie). Les chiffres peuvent être interprétés de manière différente selon le but recherché : la cité d'Honfleur compte 10 logements dont 40 % sont inoccupés. 60 %, 6 logements sur 10, le sont donc ! Cela n'est pas tout à fait la même chose. Peut-on faire croire aux gens que les loyers non perçus faute de locataires sont la cause de tous les maux ?

Cette affirmation passe sous silence le fait qu'il s'agit pour une très grande partie des conséquences des suppressions continues d'effectifs et d'unités que la Douane subit depuis plus de 15 ans. Laissant par conséquent des cités vidées d'un certain nombre de leurs occupants. Ne parlons pas des retraités dont les baux précaires n'ont pas été renouvelés et qui pourtant payaient leurs loyers. Sans doute de la bonne gestion ?

Le fait de disposer d'un réseau de cités prouve actuellement toute sa pertinence avec les arrivées de nouvelles recrues suite aux renforts obtenus après les attentats de novembre dernier. Avec quand même la petite précision que ce ne sont pas 1000 mais 500 emplois sur deux ans qui ont été obtenus puisque 500 « non-suppressions » sont comptabilisées dans le total. Le spécialiste des finances que vous êtes saura apprécier ce petit tour de passe-passe budgétaire !

Pensez-vous que de jeunes agents en sortie d'école avec un salaire brut de 1496 € pourraient se payer un logement dans les régions soit frontalières soit au coût de la vie élevé ? Comment feraient-ils sans les cités ?

Comme vous l'avez vous-même indiqué, « la Masse des douanes » est, depuis 1998, un établissement public à caractère administratif (EPA) après avoir été gérée par un service de la DGDDI. Mais l'Histoire est tenace : lors de la création de l'EPA, le parc immobilier en général n'avait pas été entretenu et n'était même pas aux normes en vigueur de l'époque et il a été confié en gestion à « la Masse des Douanes » sans dédommagement financier de l'État pour faire les travaux, a minima, de mise à niveau.

Dans votre analyse des comptes 2008-2014, vous avez omis de citer un élément important : la baisse continue de la subvention ministérielle depuis une dizaine d'années. Celle-ci n'est aujourd'hui clairement plus en adéquation avec les besoins. C'est sciemment que la Direction Générale des douanes et le Ministère agissent. Elle leur permet de justifier la liquidation de la Masse. Même si encore une fois, les arrivées de jeunes agents dans les régions frontalières prouvent la pertinence du réseau.

400 000 € d'impayés représentent certes une somme importante, mais ce chiffre reste à nuancer. Tout d'abord, ces sommes sont en cours de recouvrement selon vos propres dires. Ensuite que recouvre ce total : des impayés cumulés depuis des années ? Une somme annuelle ? Enfin, il convient de rapporter ce chiffre aux sommes nécessaires à la rénovation de cités que l'administration a laissé à l'abandon pendant des années. Par exemple les travaux entrepris en 2015-2016 à la cité de Pontarlier dans le Doubs se sont élevés à environ 350 000 €. On se rend compte à travers cet exemple que la valeur de ces chiffres reste relative si on les compare les uns aux autres.

Un organisme gérant des fonds publics se doit d'être exemplaire, rigoureux et transparent dans sa gestion. Nous vous rejoignons totalement sur ce plan-là.

Là où nous avons un point de vue totalement divergent avec votre analyse, c'est que celle-ci ne vise qu'à démontrer la nécessité de supprimer un service rendu au public douanier en s'appuyant sur de simples critères financiers sortis de leur contexte.

En ce sens, vous légitimez parfaitement le vaste mouvement mis en branle depuis une vingtaine d'années qui consiste à considérer les fonctionnaires et les services qui les emploient comme des dépenses inutiles et qui, à ce titre, doivent être supprimés. Cela correspond au dogme énonçant que les services publics doivent être rentables. Pas seulement être bien gérés, c'est le minimum que l'on puisse attendre de ceux qui les dirigent. Non ils doivent rapporter de l'argent.

Et vous passez sous silence le fait que, pendant quelques années, l'EPA bénéficiait d'une part du produit des ventes d'anciennes cités après les remises aux Domaines (suite à des réorganisations diverses et de fermetures de bureaux et brigades). Ces sommes étaient consacrées exclusivement aux travaux de rénovation encore indispensables pour l'attractivité des logements. Force est de constater que cette période est révolue et que l'EPA ne reçoit plus rien des ventes.

C'est cette vision que l'on peut voir poindre dans votre référé ainsi que la réponse que vous a fait le Ministre des Finances en précisant : « la nécessité de transformer profondément la politique d'aide au logement des douaniers ».

Cette vision n'est absolument pas la nôtre. Nous tenions à ce que vous le sachiez.

Veillez agréer, Monsieur le Premier président de la Cour des Comptes, l'expression de nos salutations cordiales.

P/SOLIDAIRES DOUANES  
Les co-secrétaires généraux



Philippe BOCK



Morvan BUREL